

Le rapport de la commission des « élus »

Au cours de la réunion des élus PSU qui a regroupé une quinzaine de personnes, quatre points ont été successivement abordés :

1. La journée de rencontre avec l'Amicale des Algériens en Europe se déroulera le 31 janvier à 14 heures au siège de l'Amicale (40, rue Boileau, 75016 Paris). Au cours de cette réunion qui marque pour nos deux organisations la volonté de travailler en commun seront abordés les problèmes des droits de l'immigration et ceux plus spécifiques de la seconde génération (lutte anti-raciste, réforme du code de la nationalité). Au-delà, il s'agira de travailler à améliorer les relations et les contacts entre peuples français et algérien, que ce soit par des jumelages tous azimuts ou par des voyages d'études d'élus. A plus long terme, un colloque : « quels droits pour l'immigration ? » pourrait être organisé.

Les élus du PSU, mais aussi ses militants et plus particulièrement ceux engagés dans les secteurs immigrés et international, sont donc dès maintenant invités à réfléchir à leurs modalités de participation à cette journée.

2. Le revenu minimum garanti (RMG)

A ce sujet se tiendra à Nantes les 10 et 11 janvier 1987 un week-end de formation et de réflexion sur ce sujet : excellente occasion pour notre parti de poursuivre la réflexion sur le RMG en liaison avec la réduction du temps de travail et la fiscalisation des charges sociales.

Au-delà du consensus et des modalités d'application, ce RMG pose un certain nombre de problèmes dont celui-ci : s'il apporte un ballon d'oxygène financier à des familles ou à des individus dépourvus de toute ressource, ne tend-il pas aussi à organiser, voire à pérenniser ce qu'il est convenu d'appeler la société duale ? Sur le RMG, les élus souhaitent que le débat s'ouvre dans le parti et que des contributions soient élaborées.

3. Petit commerce et grandes surfaces

A été aussi abordé un problème qu'il est plus inhabituel de voir traité par le PSU : celui des relations entre petit commerce et artisanat d'une part, et grandes surfaces de l'autre. Les élus se trouvent confrontés à ce problème lorsque les municipalités procèdent à des aménagements de centre-ville, ou à des opérations de rénovation des quartiers. Un certain nombre de questions ont été posées :

— Les hypermarchés sont-ils responsables de la mort des centres-villes ? A l'inverse, des commerces suffisent-ils à animer des centres-villes ?

— Faut-il plus de concurrence ? Faut-il en finir avec les marchés protégés ? Quels services supplémentaires devraient offrir les petits commerçants ?

— Faut-il, comme aux Etats-Unis, se résigner à des hypermarchés dans les périphéries et à des boutiques de dépannage ouvertes 24 h sur 24 dans les centres-villes ?

— Faut-il soutenir les organisations de consommateurs qui souhaitent, en contradiction avec les dispositions légales, que les hypermarchés ouvrent le dimanche ?

— N'y a-t-il pas encore société duale entre les hypermarchés destinés aux masses populaires et les commerces bien situés mais réservés à des classes sociales plus aisées ?

— Face à la désertification frappant les communes rurales, faut-il que les municipalités subventionnent tel ou tel commerce ?

Comme on le voit ce problème soulève de nombreuses interrogations, si ce n'est des contradictions entre nous. Décision a été prise de poursuivre la réflexion.

4. Enfin le problème politique des **alliances électorales** a été posé par les élus. Il ne faut pas s'en étonner puisque le parti semble penser que les élections municipales de 89 seront les plus importantes pour nous. Quelles alliances ? Avec le PC ? le PS ? les deux à la fois ? ou faudra-t-il constituer des listes alternatives ?

Trop d'incertitudes pèsent encore

sur le champ politique et ses rapports de force internes pour dégager dès maintenant une ligne politique. D'ailleurs le débat ne fut pas tranché entre les tenants d'une ligne nationale et ceux plus soucieux de respecter les particularités locales.

Sur ces quatre points, les élus ont ardemment souhaité être relayés et appuyés par les militants. Par ailleurs les élus se sont engagés à faire davantage remonter leurs contributions au national.



Bourg-en-Bresse 1986

Discretion et distinction : sa jolie robe pourpre et son nez expansif très fruité augurent bien pour le millésime dont on peut regretter qu'il n'ai pas plus d'ampleur pour équilibrer sa charpente - Bel arôme avec un parfum discret qui, limité au départ, se manifeste mieux en finale en laissant une bouche agréable - un ensemble qui devrait donc se révéler excellent après un certain temps d'évolution.